



Délibération
N° 2024-034

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

OBJET : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Date de la convocation : 25/07/2024

SEANCE DU 30 JUILLET 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le TRENTE juillet à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement sur la place de l'église de San Martino village, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

Présents : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme FILIPPI Augusta, M. COVILLI Pierre-Antoine, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. SIGURANI Olivier.

Absents :

M. SCANIGLIA Didier, M. ROSSI Alain, Mme LORENZI Thérèse, M. PATRONE Etienne, M. CORMAT René-Pierre, Mme NATALI Emmanuelle, M. GRAZIANI Jean-Charles, Mme MINICUCCI Audrey .

M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. BERTRAND Michel,
Mme SIGURANI Marielle a donné pouvoir à Mme PADOVANI Marie-Hélène,
M. REVELLI Hervé a donné pouvoir à Mme MANDRICHI Marie-Paule.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents : 12	Absents : 8	Représentés : 3
---	---------------------	------------------	----------------	--------------------

Mme FORNESI Marie-Dominique a été nommée secrétaire.

Madame Le Maire rappelle que lors du vote du budget primitif, le Conseil Municipal a voté, dans sa séance du 9 avril 2024, une somme de 45 000 euros en subventions non affectées.

Lors des précédentes séances le Conseil Municipal a octroyé une somme totale de 23 000 euros.

Vu les demandes déposées par les associations de la Commune, Madame le Maire propose au Conseil d'octroyer les aides suivantes :

Nom de l'Association	Montant de la subvention	Objet de l'Association
l'Anziani di e Pieve di Lota	2 000 €	Animations seniors
Passatempu	2 000 €	Animations seniors
Pietranera in Festa	4 000 €	Animations culturelles
Total	8 000 €	

La proposition de Madame Le Maire est mise en délibéré

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20240730-2024-045-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/07/2024



Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

DÉCIDE

- ✓ D'adopter la proposition de Madame Le Maire,
- ✓ De verser les sommes octroyées aux associations.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Madame Marie-Hélène PADOVANI

